



*Conseil de l'Europe*  
*Le Secrétaire Général*

MESSAGE A L'OCCASION DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ISISC

Dans le monde d'aujourd'hui, les libertés démocratiques gagnent progressivement du terrain. Les horizons s'élargissent, la mobilité des personnes et des biens s'accroît. Ces transformations, très positives en elles-mêmes, ne sont pas dépourvues d'effets négatifs: les activités criminelles s'internationalisent, elles aussi; la lutte contre le crime devient de plus en plus difficile.

Il s'ensuit qu'une nouvelle impulsion doit être donnée au développement des règles de droit internationales, à la coopération entre gouvernements ainsi qu'entre experts scientifiques. Le Conseil de l'Europe - qui oeuvre désormais au niveau paneuropéen - ainsi que d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales s'attèlent à cette tâche.

L'activité de l'Institut Supérieur International des Sciences Criminelles, menée dans ce même domaine depuis une vingtaine d'années, suscite un grand intérêt tant par la richesse de ses réalisations que par l'originalité des solutions qu'il a élaborées, au cours de multiples réunions organisées dans son cadre. De nouvelles perspectives de politique criminelle émergent de ces travaux.

Plusieurs textes élaborés par l'ISISC ont inspiré les travaux du Conseil de l'Europe tels que la codification des Conventions européennes sur la coopération interétatique dans le domaine pénal ou, plus récemment, le statut d'un tribunal pénal international.

J'espère que cette coopération entre l'ISISC et le Conseil de l'Europe continuera et s'intensifiera au bénéfice de la science pénale et de la coopération internationale en matière de politique criminelle.

Je souhaite à l'Institut de poursuivre avec le même enthousiasme et le même succès ses importants travaux.

Catherine LALUMIERE